

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0794

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries -
Modification de dossier**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la séance du conseil de Communauté du 10 juin 2002, le Conseil a accepté un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries pour l'année 2003.

Dans un souci de précision de la répartition géographique des travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries à effectuer sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon, la personne responsable du marché a décidé d'intituler les trois lots concernés par ces travaux, de la manière suivante :

- lot n° 1 : Meyzieu - Jonage - Décines Charpieu - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° - Caluire et Cuire - Cailloux sur Fontaines - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Sathonay Camp - Sathonay village.

- lot n° 2 : Albigny - Curis au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Saint Cyr au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Champagne au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Ecully - Dardilly - Limonest - Lyon 9° - La Tour de Salvagny.

- lot n° 3 : Bron - Chassieu - Saint Fons - Vénissieux - Saint Priest - Mions - Corbas - Feyzin - Solaize - Charly - Vernaison - Irigny - Saint Genis Laval - Pierre Bénite - Oullins - Lyon 5° - Tassin la Demi Lune - Charbonnières les Bains - Marcy l'Etoile - Saint Genis les Ollières - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - Craponne - La Mulatière ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et celle n° 2002-0636 en date du 10 juin 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Accepte de modifier l'intitulé des trois lots géographiques pour les travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries à effectuer sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,